

## REUNION du 7 mars 2022

Le sept mars deux mil vingt-deux à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Fabrice OTERO, maire

**Etaient présents :** MM OTERO, PARIS, VERET, VADCAR, TESTU, PAPILLON, DURNERIN, FOSSE X, RILLAERTS

Mmes BERNARD, GALLI, CALONNE,

**Absents excusés :** M. TRAORE (Pouvoir à M. OTERO) Mme Aurélie POTIER (Pouvoir à Mme BERNARD)  
Mme FOSSE Manon (Pouvoir à M. FOSSE Xavier)

**Secrétaire :** M. TESTU

Monsieur le Maire informe le contrôle de légalité a signalé à la mairie une méprise sur le sens du vote du 14 décembre 2021 concernant le rapport de la CLECT, il doit donc être lu « Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le rapport de la CLECT selon les suffrages exprimés avec 11 abstentions et 3 voix pour le rapport établi par la CLECT en date du 17 septembre dernier ci-joint annexé ».

Par ailleurs, Monsieur le Maire nous informe que la délibération sur le rapport de la CLECT n'a pas été approuvée lors de la séance de conseil communautaire du 21 février dernier suite au vote qui s'est déroulé lors de cette séance. Il en résulte que le travail de définition des attributions de compensation versées aux communes va devoir être repris par la commission ad hoc.

Sur la base de ces indications, Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

### 1/ DELIBERATION VALIDANT LE COMPTE DE GESTION 2021 du RECEVEUR (DELIB 2022/001)

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, Visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Suffrages exprimés : 13

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2021 du receveur est adopté

## 2/ Présentation du Compte Administratif 2021 (DELIB2022/002)

Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2021 et commente les chiffres :

### FONCTIONNEMENT

RECETTES	612.680.86 €	
DEPENSES	<u>519.205.53 €</u>	
TOTAL	93.475.33 €	Excédent 2021
	<u>+ 271.838.31 €</u>	Excédent N-1 (2020)
	+ 365.313.64 €	Excédent cumulé Fonctionnement (N- 1) + N

### INVESTISSEMENT

RECETTES	34.776.71 €	
DEPENSES	<u>445.511.42 €</u>	
TOTAL	-410.734.71 €	Déficit 2021
	<u>+414.289.68 €</u>	Excédent N-1 (2020)
	- +3.554.97 €	Excédent cumulé Investissement (N- 1) + N

### DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

-410.734.71 €	Résultat de la section d'Investissement
250.000.00 €	Reste à réaliser Recette
-380.171.01 €	Reste à réaliser Dépense
<u>+414.289.68€</u>	Solde d'exécution reporté (001).
--126.616.04 €	Besoin de financement de la SI

Suite à la présentation, Monsieur le maire se retire de l'assemblée conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités. Le doyen d'âge, Monsieur Philippe PARIS, prend la parole afin de passer au vote du compte administratif 2021.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Suffrages exprimés : 13

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Le compte administratif de l'année 2021 fait l'objet d'aucune question ou remarque.

A l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 a été adopté

Monsieur le Maire réintègre la séance.

## 3/ AFFECTATION DES RESULTATS (DELIB 2022/003)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

et constatant que le compte administratif de la commune présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2021	PART AFFECTEE A LA SI 2021 ET LA SF 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	-41.734.71€	414.289.68 €	+3.554.97€	<u>380.171.01€</u> 250.000.00€	<u>380.171.01 €</u> 250.000.00 €	3.554.97 €
<b>FONCT</b>	+93.475.33	271.838.31 €	+365.313.64€			238.697.60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	238.697.50€
Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF)	0.00€
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00€
Solde disponible affecté comme suit :	238.697.60€
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	126.616.04€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2022)	+238.697.60€
Resultat reporté en investissement (ligne 001/2022)	+3.554.97€
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	238.697.60€

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats est adoptée

#### **4/ ETAT DES NOTIFICATIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES (DELIB 2022/004)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux des taxes votées pour l'année 2021.

La répartition, se décomposait comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 42.82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.35 %

Monsieur le Maire propose la répartition suivante pour 2022, c'est-à-dire sans augmentation des taux :

- Taxe foncière (bâti) : 42.82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.35 %

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Suffrages exprimés : 15  
Abstention : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, les taux ci-dessus sont adoptés

#### **5/ SUBVENTIONS (DELIB 2022/005)**

Monsieur le maire propose au conseil municipal de subventionner les associations suivantes avec la somme indiquée ci-après. Pour les associations communales, Monsieur le Maire précise que la subvention est basée sur le dossier qui était à déposer par chacune d'elle avant le 18 février pour prétendre à une subvention. Le Conseil municipal décide de soutenir les acteurs locaux avec l'allocation des sommes suivantes :

L'amicale Laïque : 600 €	Club de la Bonne entente : 500 €
Football Club de Vieux Manoir : 1000 €	ADMR : 600 €
Coopérative Scolaire : 2 000 €	Sapeurs-Pompiers : 200 €
Banque alimentaire CCAS BUCHY : 100 €	Comité des fêtes : 1000 €

Monsieur le maire relate la situation dramatique de nos voisins Ukrainiens et propose qu'une dotation exceptionnelle soit allouée au fond FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) par France Diplomatie,

Monsieur le Maire propose ce fond mis en place par France Diplomatie, considérant la garantie apportée pour ces fonds dont la gestion est confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises, La commune de Vieux-Manoir entend prendre sa part dans l'élan mondial de solidarité et pour marquer son soutien aux victimes du conflit, il est donc proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 768 € correspondant à 1 € par habitant au profit de FACECO et de verser l'aide auprès du service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Etranger.

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Suffrages exprimés : 15  
Abstention : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2022.

#### **6/ BUDGET 2022 (DELIB2022/006)**

Monsieur le maire présente le budget 2022, équilibré de la façon suivante :

#### **FONCTIONNEMENT**

RECETTES	790.100.00 €
DEPENSES	790.100.00 €

## INVESTISSEMENT

RECETTES	503.562.00 €
DEPENSES	503.562.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2022 a été adopté

### 7/ OPERATIONS A VENIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles opérations :

#### **Délibération 2022/007 - OPERATION 148 – FRAIS ETUDES SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'opération 148 « Frais d'études pour salle polyvalente », l'année sera consacrée aux études d'esquisses et de projet. Par ailleurs, il sera nécessaire de programmer une levée de doute sur un indice de cavité souterraine qui concerne une partie du terrain, objet du projet. Une prévision complémentaire doit être votée.

2031	Diagnostic cavités souterraines	2000.00 €
------	---------------------------------	-----------

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

#### **Délibération 2022/008 - OPERATION 149 – FRAIS D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT PIETONNIER ROUTE DE ST AUBIN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'année 2021 a permis la mise en œuvre de l'étude au stade esquisse de l'aménagement de la RD122. Une provision complémentaire pour les frais d'études est nécessaire pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 25.500 € soit en totalité 45.500 €

2031	Frais d'études	25.500.00 €
------	----------------	-------------

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 pour un montant de 25.500.00 €TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

### **Délibération 2022/009 - OPERATION 151 – TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les restes à réaliser concernant cette opération ne sont pas assez élevés pour entamer les travaux concernant l'agrandissement des sanitaires de l'école primaire. Une prévision complémentaire sera ajoutée et s'élève à 7.000 €.

21312	Agrandissement sanitaires primaire	7.000.00 €
-------	------------------------------------	------------

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 pour un montant de 7.000.00 €TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

### **Délibération 2022/010 - OPERATION 152 – CREATION AIRES DE JEUX ET TERRAINS DE BOULES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la présentation des devis pour la création d'une aire de jeux et terrains de boules la somme votée en 2021 ne suffit pas pour couvrir les travaux même si, le conseil départemental, par arrêté du 13 décembre 2021, nous octroie une subvention s'élevant à 6.635.00 € Une prévision complémentaire sera ajoutée et s'élève à 7.000 €.

21312	Agrandissement sanitaires primaire	7.000.00 €
1313	Subvention du département	6.635.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 pour un montant de 7.000.00 €TTC ainsi que la subvention du Département pour un montant de 6.635.00 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

### **Délibération 2022/011 - OPERATION 153 –BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des besoins pour les bâtiments communaux :

21568	Extincteurs divers bâtiments	450,00 €
2184	Stores pour école et cantine	5.000,00 €
2181	Défibrillateur mairie écoles	1.500.00 €
2184	Bureau pour mairie	1.000.00 €
2183	Ordinateur pour mairie	1.000.00 €
2152	Acquisition d'illuminations de Noël	2 000,00 €
2152	Acquisition de signalisation urbaine	10 000,00 €

Le montant total de cette opération s'élève à 20.950.00 €

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Suffrages exprimés : 15  
Abstention : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

**Délibération 2022/012 - OPERATION 154– AMENAGEMENTS BATIMENTS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des aménagements sur certains bâtiments sont à prévoir.

2135	Parking vélo et abri écoles	1.500,00 €
2135	Parking vélo et abri gare	1.500.00 €
2135	Abri bus RD260 éclairage solaire	8 000,00 €

Le montant total de cette opération s'élève à 11.000 €  
Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Suffrages exprimés : 15  
Abstention : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

**Délibération 2022/013 - OPERATION 155– AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU MOULIN D'ECALLES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour répondre à la demande des riverains au vu de la vitesse excessive Route du Moulin d'Ecalles, il est proposé l'étude d'un projet de réaménagement de la route du Moulin d'Ecalles pour faire baisser la vitesse de circulation. Cette étude sera faite par V3Dconcept, même bureau d'étude que pour la RD122.

2031	Etude	7.200,00 €
------	-------	------------

Le montant total de cette opération s'élève à 7.200 €  
Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 12  
Suffrages exprimés : 15  
Abstention : 0  
Pour : 15  
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

### **Délibération 2022/014 – REPRISE PROVISION POUR RISQUES FINANCIERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu du principe comptable de prudence, la commune comptabilise toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge.

Les provisions devenues sans objet à la suite de la réalisation ou de la disparition du risque ou de la charge, doivent être soldées par leur reprise totale.

Par délibération n°2021/034 du 4 octobre 2021, le conseil municipal a constitué une provision de l'ordre de 1300.00 € pour des risques liés à des créances douteuses. Cette provision étant devenue sans objet, il est proposé de procéder à la reprise de la provision constituée en 2021.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reprise de la provision pour des risques financiers liés à des créances douteuses constituées en 2021 et que le montant de la reprise de 1300.00 € sera imputé à l'article 7817.

### **8/ RESSOURCES HUMAINES (DELIB 2022/014)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des éléments suivants :

- montage de dossiers d'études ou de demandes de subvention de plus en plus complexes
- obligations communales réglementaires (gestion des bâtiments, des marchés publics) en augmentation
- nécessité de piloter les projets communaux enclenchés
- impossibilité pour le secrétariat de mairie de prendre en charge des missions complémentaires.

Ainsi, en raison des missions à accomplir, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er juin 2022 un emploi permanent de coordinateur technique relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de technicien à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures (35/35ème).

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande également que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel (*diplôme de niveau 5 ou 6*), dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique. Le niveau de rémunération sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de technicien territorial.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :



- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel,
- la nature des fonctions,
- les niveaux de recrutement,
- les niveaux de rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De créer un emploi permanent sur le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de technicien à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

-D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans ou indéterminée.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce recrutement. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 au chapitre 012 à l'article 6411.

#### **9/ AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT POUR LA VISITE DU SENAT (DELIB 2022/015)**

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle à l'assemblée que le 25 mars prochain, les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ainsi que des élus se rendront à Paris pour visiter le Sénat, l'APCA ainsi que possiblement le ministère de l'Agriculture. Un devis a été établi par les CARS DENIS de DIEPPE pour le transport en autocar.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la prise en charge des frais de transport.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2022 au compte 6247 « Transports collectifs »

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette sortie.

#### **10/ QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur OTERO informe l'assemblée qu'à la suite de l'étude menée sur l'aménagement de la départementale RD122, le département s'est exprimé sur des remarques au sujet de l'organisation de la voirie et surtout sur le partage de la voirie. Une demande d'expérimentation pourrait être demandée. Le département nous précise que la commune peut faire le basculement en voie communale, mais les frais afférents à l'entretien de la voirie reviendraient à la CCICV ainsi qu'à la

commune. La commission devra étudier point par point ce sujet. Monsieur le Maire informe le conseil que le projet pourra être prochainement présenté aux habitants pour recueillir leurs avis.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de salle polyvalente avance : Les démarches pour le recrutement d'un architecte sont en cours. Quatre cabinets d'architecture ont été reçus et deux ont été retenus. Madame Nathalie ADRIAN et Madame Julie MICHEL Il leur a été demandé de présenter pour la fin du mois d'avril une esquisse du projet. Nous devrions être en mesure de présenter ce projet à la commission des riverains pour la salle polyvalente prochainement puis aux habitants pour recueillir leurs avis sur les 2 hypothèses. En parallèle, Monsieur le Maire précise que la négociation pour l'acquisition du terrain avec les propriétaires est toujours en cours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commission des écoles de revoir les modalités de distribution de prix de fin d'année pour les enfants. Il est donc proposé de distribuer un prix aux changements de cycle scolaire (de la maternelle au CP, du CM2 au collège) et pour les jeunes qui réussissent leur BAC, les prix seront choisis par la commission école et seront distribués par la mairie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00*